
LA GESTION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Ministère concerné	Education nationale, enseignement supérieur et recherche
Programmes concernés	Enseignement scolaire public du premier degré, Enseignement scolaire public du second degré Vie de l'élève
Contexte de l'audit	<p>Certaines missions impliquent des déplacements de personnels sur des secteurs géographiques plus ou moins larges (académie, département, infra départemental). Ces déplacements s'effectuent par véhicule personnel, ou par les moyens de transport collectif : train, avion, transport en commun urbain et impliquent parfois des frais de repas et d'hébergement.</p> <p>La réglementation, actuellement interministérielle, détermine le taux du remboursement qui est supposé prendre en compte le coût du carburant et l'usure du véhicule pour les déplacements effectués par véhicule personnel.</p> <p>L'insatisfaction des agents tient d'une part à la modicité du taux retenu, et d'autre part aux modalités de remboursement perçu comme tardif et complexe.</p> <p>Le périmètre concerné est celui des corps d'inspection (1^{er} et 2^{ème} degré), des personnels sociaux et de santé, des conseillers d'orientation-psychologues, conseillers pédagogiques, et personnels en RASED.</p>
Objectifs de l'audit	<p>Les objectifs de l'audit sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Analyser les découpages territoriaux dévolus aux personnels afin d'envisager d'autres modes d'organisation permettant de réduire les déplacements (visites groupées d'élèves – COP, santé/scolaire –...);- Améliorer le fonctionnement et l'efficacité des procédures administratives de prise en charge des frais de déplacement ;- Rechercher des solutions d'amélioration de prise en charge des frais (transport, repas, hébergement) engagés par les personnels, sans toutefois augmenter la dépense : réduire les frais avancés par une mise à disposition d'une carte de crédits carburants, explorer des pistes de réforme réglementaire, systématiser la prise des repas dans les restaurants administratifs...

Les bénéfices attendus sont :

- l'harmonisation des pratiques de gestion des services,
- l'optimisation des crédits consacrés à ces déplacements, ou la mesure, le cas échéant, des besoins d'abondement.

L'enjeu de l'audit est celui de la performance du service rendu et d'une gestion rigoureuse des crédits de déplacement.

- Composition de l'équipe d'audit**
- Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
 - Autre inspection